Conseil scolaire Viamonde

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion (**CÉÉDI**) du Conseil scolaire Viamonde – **Réunion N° 1**

Membres du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion **Membres suppléants**	M^me^ Hanane J. Diakité, Conseillère scolaire – Présidente du comité M. Benoit Fortin, Président du Conseil M^me^ Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Marcel Tikeng, Conseiller scolaire M^me^ Anna-Karyna Ruszkowski, Conseillère scolaire
Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)	M^me^ Manoushka Aimable
Membre du comité participatif des élèves du Conseil scolaire Viamonde	Rhiannon Mei-Labbé, élève CPÉ de l'école secondaire Roméo-Dallaire
Membres des organismes	M^me^ Alexandra Brioso, Représentante du Carrefour Communautaire Francophone de London (CCFL). Mx Anne-Sophie Ruest-Paquette, Représentante de *FrancoQueer* M^me^ Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara M^me^ Sherona Giordano, Représentante de la Clé M^me^ Sonia Macaluco, Représentante ACFO, Hamilton M^me^ Massina Boluwa, Représentante du Conseil des organismes francophones de la Région de Durham
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation M^me^ Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M^me^ Isabelle Turcotte, Surintendante de l'éducation M^me^ Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil
Membres invités	M^me^ Élyse Buligan, Direction des services du secteur de l'éducation - Volet écoles sécuritaires et bienveillantes M. Baudelaire Fogno Ouambo, Directeur des services du secteur de l'éducation

Vous êtes par la présente convoqué-e à la réunion du :

Comité permanent en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion

Date : **Le 6 octobre 2026 à 17 h 30 heures**

Lieu : **Réunion Microsoft Teams**
https://teams.microsoft.com/meet/29074196978188?p=DpEkhvZ0RavR8r12DJ

Conseil scolaire Viamonde

COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

ORDRE DU JOUR

Rencontre Nº 1

1. Appel des membres

2. Reconnaissance du territoire

3. Affaires courantes :

3.1 Adoption de l'ordre du jour

3.2 Déclaration de conflit d'intérêts

3.3 Adoption du procès-verbal de la **réunion nº 4** du 5 mai 2026

3.4 Questions découlant du procès-verbal de la **réunion nº 4** du 5 mai 2026

4. Accueil des nouveaux membres au CÉÉDI

5. Politique

5.1 Politique nº 3,400 – Enseignement à domicile par les personnes détenant l'autorité parentale

6. Présentations

6.1 Bilan de mise en œuvre du programme axé sur la réussite des élèves autochtones.

6.2 Bilan de mise en œuvre du programme axé sur la réussite des élèves noirs.

7. Mise à jour/suggestions des organismes : Tour de table

8. Date de la prochaine rencontre n^{0} 2 – 8 décembre 2026 via TEAMS

9. Levée de la réunion

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca

Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?

Conseil scolaire Viamonde

Conseil scolaire Viamonde

NON-ADOPTÉ

5 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE nº 4 DU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI) DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE.

Le Comité a tenu une réunion le **5 mai 2026** de 17 h 30 à 18 h 37 par vidéoconférence, sous la présidence de conseillère Diakité.

Membres élus du Conseil	Mme Hanane J. Diakité, Conseillère scolaire – Présidente du Comité Mme Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Président du Conseil Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire (17 h 30 - 18 h 00)
Membre du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) présent	Mme Manoushka Aimable, représentante du *Centre Francophone du Grand-Toronto*
Membre du comité de participation des élèves du Conseil scolaire Viamonde	Mlle Chloé Thuler, É.S. Le Caron (17 h 30 – 18 h 11)
Membres des organismes présents	Mme Mariam Hassan Dehye, Représentante du Centre de santé communautaire de Hamilton, Niagara Mr. Apollo-Grey, Représentant de FrancoQueer
Membres des organismes absents	Mme Sherona Giordano Superviseure pédagogique, Représentante La Clé Mme Alexandra Brioso, Représentante du Carrefour Communautaire Francophone de London (CCFL) M. Lanciné Koulibaly, Directeur du Centre francophone de Hamilton Mme Edwige Buquet-Ngom, Représentante Point Ancrage **Jeunesse (PAJ)**
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde présents	M. Hugues Kamga Wambo, Surintendant de l'éducation Mme Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation Mme Corine Céline, Secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :
Documents_CEEDI_5_mai_2026.pdf

1. APPEL DES MEMBRES

La présidente du Conseil, Mme Diakité, souhaite la bienvenue au comité et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La conseillère Dandavino fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE soit adopté, tel que présenté *l'Ordre du jour de la rencontre nº 4 du CÉÉDI tenu le 5 mai 2026*.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : Manoushka Aimable

ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION Nº 3 DU 10 MARS 2026.

QUE soit adopté, tel que présenté le *Procès-verbal* de la rencontre *nº* 3 du 10 mars 2026.

Proposée par : Benoit Fortin Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉE

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION Nº 3 DU 10 MARS 2026

Aucune question découlant du procès-verbal de la rencontre nº 3 tenue le 10 mars 2026.

4. POLITIQUE

4.1 Politique nº 3,202 – Sorties éducatives

M. Olivier St Maurice, Surintendant de l'éducation, présente la politique aux membres du comité.

Il donne une petite explication de l'importance de cette politique qui est actuellement en consultation publique jusqu'au 6 juin 2026. Il encourage les membres de mettre leurs commentaires.

QUE le rapport en date du 5 mai 2026 intitulé *Consultation - Politique révisée no 3,202 – Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la Politique révisée *no 3,202 – Sorties éducatives* soit envoyée aux instances habituelles pour consultation publique.

Proposée par : Geneviève Oger Appuyée par : Manoushka Aimable

ADOPTÉES

5. PRÉSENTATION

5.1 Initiative en matière d'équité et droits de la personne

M^me^ Shondra Mings, Agente en équité et droits de la personne, présente aux membres du comité les initiatives en matière d'équité et droits de la personne au Conseil.

Elle débute en expliquant les quatre rôles de l'agent en équité qui est sur l'éducation, processus de plainte dans les écoles, les politiques et administrations et la stratégique.

Mme Mings parle de l'importance de l'équité en milieu scolaire pour répondre à la diversité croissante des élèves et des communautés scolaires. Ensuite elle explique l'approche en matière de formation continue. Des formations sont offertes à diverses dates au mois de juin sur le racisme envers les personnes noires ainsi que des sujets sensibles en salle de classe.

Dans sa présentation Mme Ming parle du programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant PIPNPE. Ce programme aide à développer une compréhension claire des droits de la personne et de leur fondement en milieu scolaire.

Brisons les préjugées est un programme contre la discrimination envers la communauté musulmane et juive. Les 4 capsules sont : Aperçu de la formation; réflexion sur nos privilèges et nos pouvoirs.

Elle présente les activités des rencontres mensuelles, des ateliers thématiques pour favoriser l'échange et l'apprentissage continu.

Pour finir, Mme Ming parle de la Campagne : ***Les mots comptent*** pour encourager un langage respectueux, inclusif et bienveillant. Ce programme propose des activités de réflexion, de discussion et d'engagement des élèves dans le but de prévenir l'intimidation, la discrimination et les microagressions.

Le tout contribue à un climat scolaire positif, sécuritaire et inclusif et favorise le sentiment d'appartenance et de bien-être.

6. MISE À JOUR/SUGGESTIONS DES ORGANISMES : TOUR DE TABLE

Mme Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Toronto, présente au comité la programmation des activités prévues dans le cadre de la Semaine de la santé mentale 2026. Le Centre offrira une activité par jour, en présentiel ou en virtuel, destinée aux employés ainsi qu'aux clients. Elle informe également le comité de la tenue d'une porte ouverte le jeudi 7 mai, de 9 h à 10 h, incluant une visite guidée du département de santé mentale du Centre francophone situé au 555, rue Richmond Ouest, bureau 303 (3e étage), à Toronto.

Mr. Appollo-Grey Danis, de l'organisme FrancoQueer, informe le comité que l'organisme a travaillé à l'accompagnement de plusieurs conseils scolaires dans la révision de leurs politiques.
Il souligne également l'occasion qu'a eue FrancoQueer d'intervenir lors d'un rassemblement réunissant des élèves des alliances 2SLGBTQIA+ de trois écoles différentes. Ces jeunes ont pu échanger avec des représentants de FrancoQueer au sujet de leurs réalités en milieu scolaire en tant que personnes 2SLGBTQIA+.

7. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES CÉÉDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Les membres du comité prennent connaissance du calendrier des prochaines rencontres CÉÉDI pour 2026-2027.

QUE le rapport en date du 5 mai 2025 intitulé *Calendrier des rencontres du CÉÉDI pour l'année scolaire 2026-2027* soit reçu.

Proposée par : Geneviève Oger Appuyée par : Benoit Fortin

ADOPTÉE

8. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE N^{O} 1 CÉÉDI À 17 h 30 VIA TEAMS

La date de la prochaine rencontre n^{o} 1 se tiendra le **6 octobre 2026** à 17 h 30 via TEAMS

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **18 h 37**, Mme Aimable, propose la levée de la réunion appuyée par le conseiller Fortin.

QUE la réunion soit levée

ADOPTÉE

La présidente du Comité CÉÉDI
Hanane Diakité

Le Surintendant de l'éducation
Hugues Kamga

Conseil scolaire Viamonde

Le 06 octobre 2025

AU COMITÉ ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

OBJET : Accueil des nouveaux membres au CÉÉDI

Préambule

Conformément à la Politique 1,111 – Gouvernance : Comités du Conseil, la composition du Comité permanent « éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) » comprend notamment une personne représentante des élèves membre du Comité participatif des élèves (CPÉ) ainsi que des représentantes et représentants d'organismes communautaires.
Le mandat des représentantes et représentants des organismes communautaires est d'une durée de deux ans, tandis que celui de la personne représentante des élèves est d'une année.

Situation actuelle

Au cours de l'été, le Conseil scolaire Viamonde a entrepris des démarches auprès des organismes communautaires ci-dessous afin de les inviter à contribuer aux travaux du CÉÉDI. Ces invitations ont été acceptées :

1. L'Association canadienne-française de l'Ontario – Régionale Hamilton (ACFO Hamilton), représentée par sa présidente, Mme Sonia Macaluso;
2. Le Conseil des organismes francophones de la région de Durham (COFRD), représenté par sa directrice générale, Mme Boluwa Massina.

En ce qui concerne la représentation des élèves membres du CPÉ, à la suite de leur rencontre tenue le 14 septembre 2026, Rhiannon Mei-Labbé, élève à l'École secondaire Roméo-Dallaire, a été élue par ses pairs pour siéger au CÉÉDI à titre de représentante des élèves pour l'année scolaire 2026-2027.

Il EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 06 octobre 2026 intitulé - *Accueil des nouveaux membres au CÉÉDI*, soit reçu.

Présenté et préparé par :
La surintendance de l'éducation
Hugues Kamga

Conseil scolaire Viamonde

Le 6 octobre 2026

AU COMITÉ EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Objet : Consultation – Politique révisée nº 3,400 - *Enseignement à domicile par les personnes détenant l'autorité parentale*

Préambule

Tel que stipulé dans la Politique 1,111 Gouvernance - Comités du conseil, le comité est responsable de fournir des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et de faire des recommandations au Conseil.

Situation actuelle

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil, la politique nº 3,400 - *Enseignement à domicile par les parents, tuteurs ou tutrices* a été revue et vous est présentée pour rétroaction. La version actuelle de la politique, dont la plus récente révision remonte à avril 2023, est disponible ici : Politique 3,400.

À titre d'information, les directives administratives révisées sont également fournies. Les directives administratives actuelles sont disponibles au lien suivant : Directives administratives 3,400

À la suite de ce travail avec le comité, la politique sera finalisée et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

Il EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 6 octobre 2026 intitulé *Consultation - Politique révisée 3,400 - Enseignement à domicile par les personnes détenant l'autorité parentale* soit reçu.

QUE le comité recommande au Conseil l'approbation de la politique révisée nº *3,400 - Enseignement à domicile par les personnes détenant l'autorité parentale* telle que présentée.

Préparé et présenté par
La surintendante de l'éducation,
Isabelle Turcotte

Annexes
A – Politique nº 3,400
B – Directives administratives nº 3,400

Conseil scolaire Viamonde

Politique -3,-400

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

ENSEIGNEMENT À DOMICILE PAR LES ~~PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES~~PERSONNES DÉTENANT L'AUTORITÉ PARENTALE

Approuvée le 1er mars 2003
Révisée le ~~14 avril~~ 2026~~3~~
Prochaine révision en 2030~~27~~6-2031~~27~~

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît qu'une ~~parent, tuteur ou tutrice~~personne détenant l'autorité parentale peut choisir d'éduquer son enfant à domicile pendant une année scolaire comm~~tel qu~~e stipulé par la *Loi sur l'éducation*, alinéa 21 (2) a) :

« La personne est dispensée de fréquenter l'école dans l'un des cas suivants :

1. elle reçoit un enseignement satisfaisant au foyer ou ailleurs… ».

DÉFINITION

L'enseignement à domicile est l'enseignement que les ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale choisissent de fournir à leur enfant ou à leurs enfants à domicile en lieu et place de l'enseignement fourni dans une école du Conseil.

RÉFÉRENCES

Loi sur l'éducation (voici le lien : *https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e02* [~~(~~voir partie II Fréquentation scolaire, 21. 2) Scolarité obligatoire)

Note Politique/Programme n° 131

Conseil scolaire Viamonde

ÉCOLES - ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION

Directives administratives nº 3,400

ENSEIGNEMENT À DOMICILE PAR LES ~~PARENTS~~PERSONNES DÉTENANT L'AUTORITÉ PARENTALE, ~~TUTEURS OU TUTRICES~~

Approuvées le 1er mars 2003
Révisées le ~~14 avril~~ 2026~~3~~
Prochaine révision en 2030~~27~~~~6~~-2031~~27~~

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) se conforme à la *Loi sur l'éducation* et à la Note Politique/Programme nº 131 pour ~~les parents, tuteurs ou tutrices~~~~l~~Les personnes détenant l'autorité parentale désireux de dispenser l'enseignement à domicile à leur enfant.

MODALITÉS

1. Démarche des ~~parents~~personnes détenant l'autorité parentale

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale qui décident de dispenser l'enseignement à domicile doivent aviser par écrit le Conseil scolaire Viamonde de leur intention à l'aide du formulaire à l'annexe A.

Cet avis écrit doit être transmis chaque année scolaire, au plus tard le 1er septembre, au conseil scolaire dont relève la dernière école fréquentée par l'enfant.~~Cet avis écrit doit être répété chaque année scolaire avant le 1er septembre, et ce, au Conseil dont relève la dernière école fréquentée par leur enfant.~~

2. Démarche du Conseil

Dès que le Conseil reçoit l'avis écrit des ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale indiquant leur intention de fournir l'enseignement à leur enfant, l'enfant est considéré comme dispensé de fréquenter l'école, conformément à l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*. Le Conseil envoie un accusé de réception aux ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale selon le modèle fourni à l'annexe B et l'école effectue le départ de l'élève du registre de l'école. L'enfant recevant l'enseignement à domicile n'a pas le droit de :

- fréquenter l'école à temps partiel ;
- participer aux activités organisées par l'école (p. ex., sorties éducatives, équipes sportives) ;
- recevoir un~~de~~ crédit (secondaire) sans passer par le processus de reconnaissance des acquis.

Le Conseil considère que l'enseignement fourni est satisfaisant et ne doit pas enquêter à moins d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner que l'enfant ne reçoit pas un enseignement satisfaisant à domicile.

3. Enquête du Conseil sur l'enseignement à domicile

Si le Conseil a des motifs raisonnables de croire que l'enseignement fourni à domicile n'est

pas satisfaisant, il doit enquêter sur la question.

3.1. Voici quelques exemples de motifs raisonnables :

- Le refus des ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale d'aviser par écrit le Conseil de leur intention de dispenser un enseignement à domicile ; ~~.~~
- Un rapport crédible d'un tiers ayant des réserves sur l'enseignement dispensé à domicile ;~~.~~
- La preuve que l'enfant a été retiré de l'école en raison de conflits irrésolus avec cette dernière et non pour lui dispenser un enseignement à domicile ;~~.~~
- Des antécédents d'absentéisme de l'enfant avant que les ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale avisent le Conseil de leur intention de dispenser un enseignement à domicile.

3.2. Lignes directrices pour l'enquête

Le Conseil peut demander aux ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale de fournir des renseignements écrits sur l'enseignement dispensé à domicile. Le formulaire à l'annexe C est utilisé à cette fin. Il est également possible pour la surintendance de l'éducation de rendre visite à la famille. Dans un tel cas, la famille peut aussi choisir d'être accompagnée par une personne de l'une ou l'autre des agences reconnues de soutien aux familles dispensant l'enseignement à domicile.

Les éléments suivants doivent servir à déterminer si l'enseignement est satisfaisant :

- un plan d'éducation pour l'enfant ;
- des plans d'enseignement en littératie et en numératie ~~d'alphabétisation et d'enseignement des notions de calcul~~ adaptés au stade de développement de l'enfant ;
- des plans d'évaluation du rendement de l'enfant.

À l'issue de l'enquête, si le Conseil ne peut déterminer que l'enseignement fourni est satisfaisant, il peut prendre d'autres mesures conformément au paragraphe 24 (2) ou à l'article 30 de la *Loi sur l'éducation*.

4. Ressources accessibles aux ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale dispensant un enseignement à domicile

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale qui décident de fournir l'enseignement à domicile peuvent demander au Conseil, par écrit, l'accès ~~aux~~ à des ressources ~~suivantes~~ selon les modalités décrites.

4.1. Tests administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale qui désirent que leur enfant participe aux tests de 3e, 6e et 9e années ou au Test de compétences linguistiques de 10e année, doivent aviser le Conseil par écrit au plus tard le 30 septembre de l'année au cours de laquelle les évaluations ont lieu. Le Conseil confirme aux ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale le lieu et l'heure des évaluations. Aucuns frais n'est exigé, ni par le Conseil ni par l'OQRE pour ces évaluations ets~~ et~~ tests.

Dans la mesure du possible, ~~l'enfant ou~~ les enfants recevant un enseignement à domicile participent aux tests à l'école de la zone de fréquentation en même temps que les autres élèves du même niveau. L'école s'assure que les élèves puissent compléter les évaluations.~~e Conseil demandera à l'OQRE un nombre suffisant de cahiers d'examen.~~ Les ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale sont responsables de veiller au transport aller-retour des enfants entre leur foyer et le lieu d'administration des évaluations ou tests.

L'OQRE communique les résultats des enfants à l'école où ils ont passé l'évaluation ou le test. L'école s'assure de faire suivre les résultats des enfants aux ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale. Les résultats des enfants recevant un enseignement à domicile ne figurent pas dans les rapports portant sur les écoles et les conseils produits par l'OQRE.

4.2. Cours du palier secondaire offerts par l'entremise de TVO ILC

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale peuvent inscrire leur enfant à des cours du palier secondaire offerts par l'entremise de TVO ILC, le partenaire d'apprentissage numérique de choix du ministère de l'Éducation de l'Ontario. ~~'~~Pour inscrire les enfants auprès de TVO ILC, ~~les parents, tuteurs ou tutrices~~~~I~~Les personnes détenant l'autorité parentale doivent présenter la lettre du Conseil indiquant que l'enfant reçoit un enseignement à domicile et est dispensé de fréquenter l'école.

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale doivent assumer les frais exigibles par TVO ILC pour les cours choisis. Les ~~parents~~ personnes détenant l'autorité parentale doivent visiter le site Web TVO ILC pour obtenir des précisions sur les frais et pour procéder à l'inscription de leur enfant.

4.3. Curriculum de l'Ontario

~~Les parents, tuteurs ou tutrices~~Les personnes détenant l'autorité parentale offrant un enseignement à domicile peuvent télécharger gratuitement les programmes-cadres du curriculum et les documents de référence produits en visitant le site Web du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces documents sont également disponibles auprès de Publications Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-3445~~668-9938~~.

4.4. Services de soutien offerts par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Les familles dont les enfants reçoivent un enseignement à domicile ont accès aux services auxiliaires de santé dans les écoles ainsi qu'aux services (et au matériel) de soutien à la personne qu'offre le ministère de la Santé et des Soins de longue durée par le biais des services auxiliaires de santé dans les écoles (SASE). Pour qu'un enfant recevant un enseignement à domicile soit admissible à ces services, les personnes détenant l'autorité parentale ~~ses parents, tuteurs ou tutrices~~ doivent fournir au CASC local la lettre du Conseil qui précise que l'enfant reçoit un enseignement à domicile et est dispensé de fréquenter l'école.

5. Reconnaissance des acquis

La politique 3,404 qui porte sur la reconnaissance des acquis s'applique également aux élèves d'âge scolaire qui sont dispensés de fréquentation scolaire parce que l'enseignement est offert à domicile.

6. Enquête du conseiller provincial en assiduité

Lorsque le Conseil ne peut déterminer si un enfant reçoit un enseignement satisfaisant à domicile, il peut demander au conseiller provincial en assiduité d'enquêter sur ces cas en vertu du paragraphe 24 (2) de la *Loi sur l'éducation.*
Le Conseil devra fournir au conseiller provincial en assiduité :

- les mesures prises pour déterminer si l'enseignement est satisfaisant ;
- les documents attestant ses communications avec ~~les parents, tuteurs ou tutrices~~~~l~~Les personnes détenant l'autorité parentale, notamment les échanges écrits, les notes des conversations téléphoniques et le nombre de tentatives faites pour communiquer ;
- les documents attestant la nature des informations et du matériel fournis par les parents en réponse à l'enquête du Conseil ;
- le résumé des faits reliés à l'enquête, y compris la conclusion qui en est tirée.

Le conseiller provincial nomme alors un agent responsable de la tenue d'une enquête.

ENSEIGNEMENT À DOMICILE PAR LES ~~PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES~~PERSONNES DÉTENANT L'AUTORITÉ PARENTALE

Approuvées le 1er ~~-~~mars 2003
Révisées le 14 ~~-~~avril 2023
Prochaine révision en 2026-2027

ANNEXES

Le document suivant est disponible ~~au~~ sur la centrale cyber@dmin **pour les directions d'école** :

- *Modèle de lettre des ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale avisant de leur intention de dispenser un enseignement à domicile 3130-88 (Annexe A).*

Les documents suivants sont disponibles ~~au cyber@dmin~~sur la centrale **pour le bureau de la surintendance :**

- *Modèle de l'accusé de réception du Conseil à l'avis des ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale 3130-89 (Annexe B)*
- *Formulaire servant à recueillir des renseignements dans le cadre d'une enquête 3130-90 (Annexe C)*
- *Modèle de lettre aux ~~parents, tuteurs ou tutrices~~personnes détenant l'autorité parentale dans le cas de refus de documentation-3130-91 (Annexe D)*
- *Modèle de lettre à la conseillère provinciale ou le conseiller provincial en assiduité 3130-92. (Annexe E)*

Programme pour la réussite scolaire des élèves auto-identifiés Premières Nations, Inuit et Métis

Éducation Autochtone

CÉÉDI
6 octobre 2026

Conseil scolaire Viamonde

La réussite des élèves PNMI

La réussite des élèves PNMI commence par la **réconciliation et les activités culturelles**, car les élèves apprennent mieux lorsqu'ils se sentent vus, respectés et représentés à l'école.

Les occasions de vivre leur culture, d'entendre leur langue, de rencontrer des Aînés et gardiens du savoir, de participer à des activités ancrées dans le territoire et de voir leurs histoires intégrées aux apprentissages renforcent leur identité, leur sentiment d'appartenance et leur bien-être. Ces éléments constituent des fondements essentiels à l'engagement, à la persévérance et à la réussite scolaire.

Conseil scolaire Viamonde

Plan d'action pour l'Éducation Autochtone du Conseil (PAC)

Soutien des élèves	Soutien du personnel enseignant	Renforcement de l'engagement et de la sensibilisation	Soutien de la planification de l'Éducation Autochtone
Systémique - Apprentissage sur le terrain/pédagogie du lieu - Activités systémiques d'apprentissage en lien avec le curriculum et les dates importantes	- Éducation, sensibilisation et appui du personnel enseignant au sujet de l'histoire, des perspectives, des contributions et des façons de savoir des PNMI - Élaboration de ressources pédagogiques en lien avec le curriculum	- Engagement et collaboration à long terme des écoles avec les partenaires, les communautés et les organismes Autochtones locaux	- Engagement, consultation et collaboration avec les partenaires, les communautés et les organisations Autochtones locales (politiques, planification, consultations, etc.)
Auto-identifiés - Rendement et préparation pour l'avenir - Suivi du bien-être et santé mentale	- Appui pédagogique du personnel à l'élémentaire en études sociales, sciences, littératie et numératie	- Revitalisation des langues Autochtones - Engagement des élèves et familles Autochtones dans l'éducation et la communauté scolaire	Mise en œuvre du PAC

Plan d'action pour l'Éducation Autochtone

L'auto -identification autochtone volontaire est une démarche confidentielle qui permet aux élèves des Premières Nations, Métis et Inuit de se reconnaître comme tels au sein du conseil scolaire.

Les renseignements recueillis servent à offrir un meilleur soutien aux élèves, à favoriser leur réussite et leur bien - être, et à orienter la planification des programmes et services en éducation autochtone.

Conseil scolaire Viamonde

Auto -identification volontaire et confidentielle

Lors de l'inscription:

- sur papier
- en ligne

Par

- une personne détenant l'autorité parentale,
- élève si ce dernier est majeur ou s'est soustrait de l'autorité parentale.

L'ajout ou le retrait peut être dmandé en tout temps.

Conseil scolaire Viamonde

Services

2 Accompagnatrices	Mentors pour les élèves	Lead
• Appui pour les enseignant.e.s (planification et sensibilization) : Appui, accompagnement , formation et élaborationd e ressources	• Suivis du rendement et de l'assiduité de l'élève • Suivis des travaux des élèves • Planification d'activités avec organismes Autochtones locaux • Accompagner les jeunes dans la recherche des emplois d'été ou à compléter les heures communautaires, etc. • Encourager les familles à avoir davantage confiance au conseil scolaire • Leadership des élèves • Études post -secondaires	• Élaboration , mise à jour et gestion du PAC • Consultations et collaborations avec les communautés Autochtones • Liaison élèves Autochtones et familles • Appui aux directions

Conseil scolaire Viamonde

Nouveauté été 2026

Camp de Littératie et de numératie à Saint -Jospeh
















Sortie - Huronia Museum

Plan d'action pour l'Éducation Autochtone

Axe 1
Soutien direct aux élèves auto - identifies

- 1 Mentore 50% Le Caron
- 1 Mentore à 50% Saint -Joseph

- 4 Enseignants de la réussite 50%
Gabriel -Dumont, Franco -Jeunesse,
Roméo -Dallaire et Le Caron

Conseil scolaire Viamonde

Plan d’action pour l’Éducation Autochtone

Accompagnement scolaire individualisé visant la réussite, la persévérance et l’engagement des élèves.

Nous utilisons les données de rendement et effectuons des rencontres de suivi pour identifier les besoins et mettre en place des interventions ciblées.

Conseil scolaire Viamonde

Plan d’action pour l’Éducation Autochtone

Soutien holistique au bien -être afin que les élèves reçoivent l’appui scolaire, social et émotionnel nécessaire à leur réussite et puissent développer un sentiment d’appartenance.

Conseil scolaire Viamonde

Plan d’action pour l’Éducation Autochtone

Renforcement de l’identité culturelle et de l’appartenance
par des activités de pédagogie du lieu, des expériences d’apprentissage sur le territoire et des occasions de découvrir les histoires, des perspectives, des contributions et des façons de savoir des peuples Autochtones.

Conseil scolaire Viamonde

Activités





















Profil des élèves auto -identifiés au secondaire

Accumulation de crédits et obtention du diplôme juin 2026			
9e	10e	11e	12e Diplomation
19/21	22/24	19/23	18/18
90%	92%	83%	100%

Conseil scolaire Viamonde

Activités et autres

Rassemblement des élèves Autochtones	Transition élémentaire et secondaire	Soirée peinture avec parents	Occasions culturelles en communauté
Communiqués mensuels aux familles	Cadeaux pour les finissants	Bourses	Lettres de recommandations
Jardin communautaire	Babillard Éducation Autochtone	Mise en oeuvre des ressources EDAU du Conseil	Collaboration avec travail social et orientation

Conseil scolaire Viamonde



Service de l'Éducation Autochtone

Conseil scolaire Viamonde

Programme d’appui à la réussite des élèves Noirs

Bilan de l'année 5

Conseil scolaire Viamonde

Plan stratégique Viamonde 2021 - 2025

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1
Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2
Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3
Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4
Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.

STRATÉGIE 5
Accroitre la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6
Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7
Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8
Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9
Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10
Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une gouvernance responsable

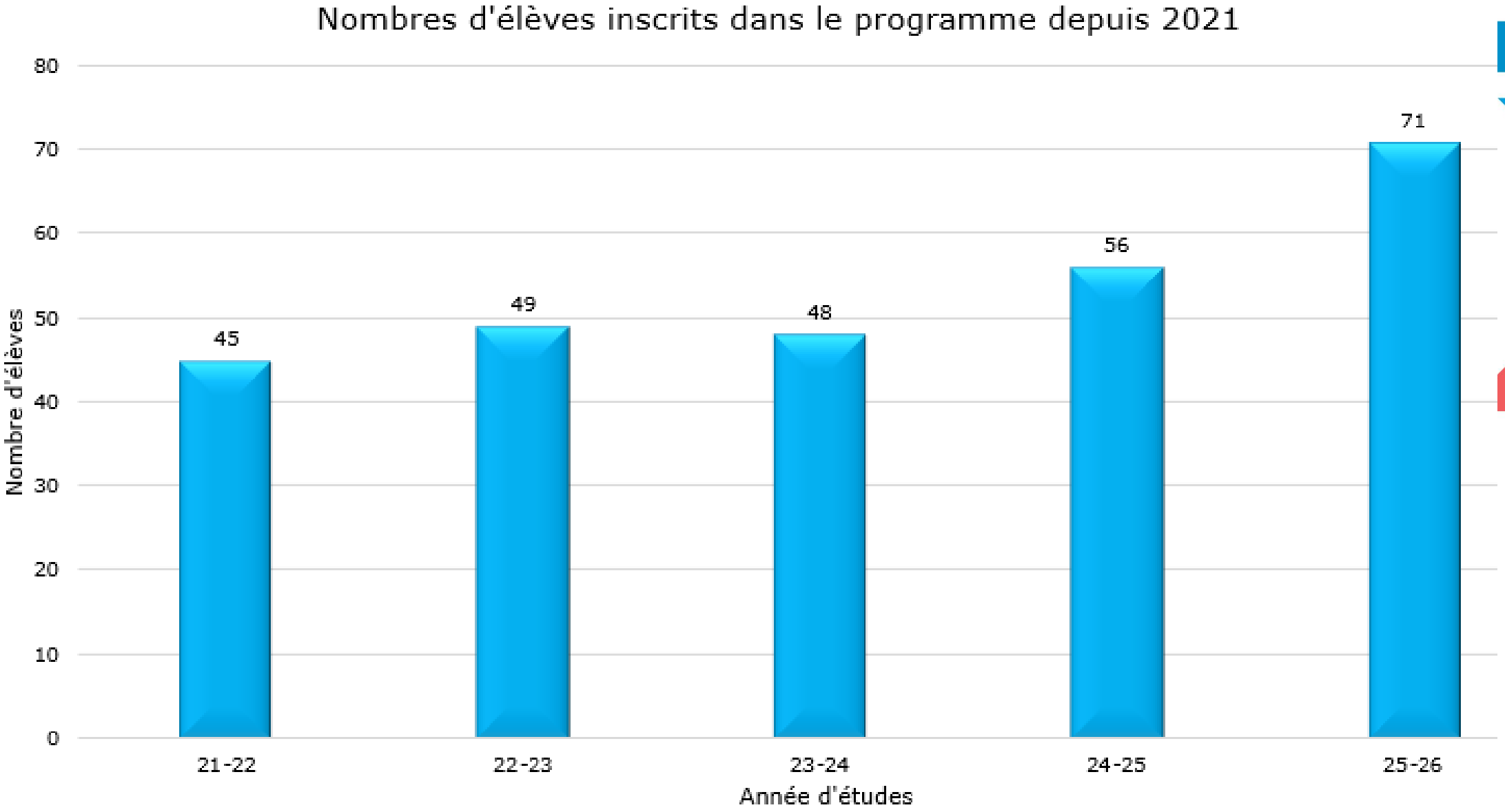
STRATÉGIE 11
S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12
Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13
Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

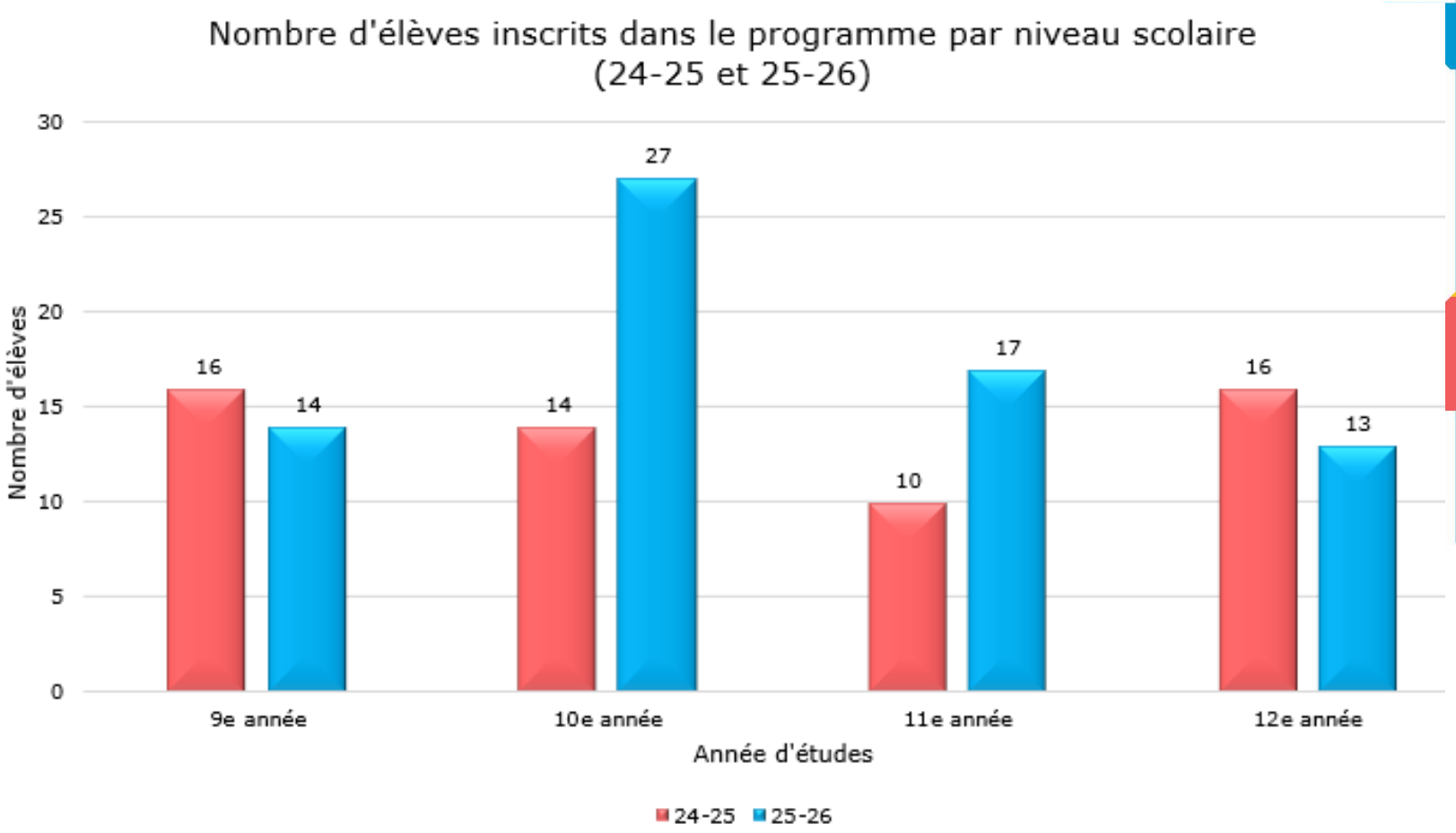


Conseil scolaire Viamonde



Conseil scolaire Viamonde

Profil scolaire des élèves du Programme par année d'étude



Conseil scolaire Viamonde

QUI RÉFÉRE LES ÉLÈVES? POURQUOI?

Références des élèves par:

- Recommandation des enseignants.
- Recommandation de la direction.
- Recommandation de l'équipe de la réussite.
- Demande faite par certains parents.
- Participation volontaire de certains élèves.

Raisons de la référence

- Assiduité
- Soutien académique
- Engagement scolaire
- Comportement

Conseil scolaire Viamonde

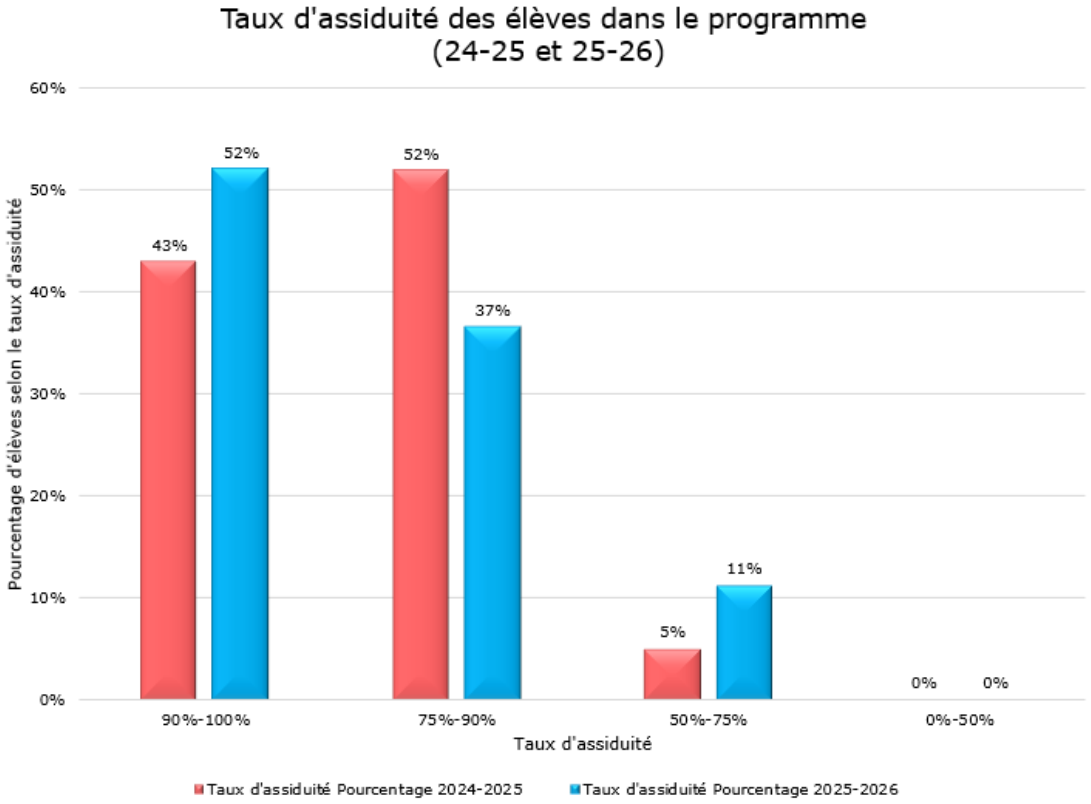
Services offerts aux élèves

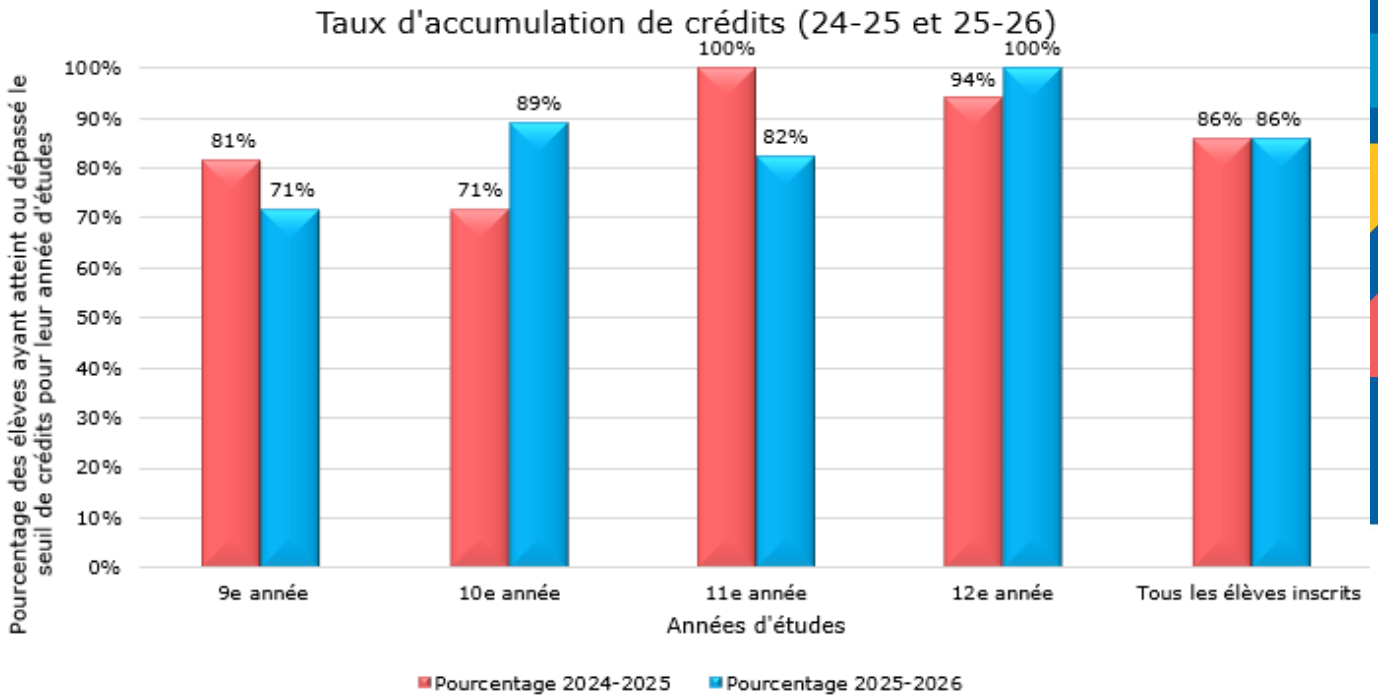
Type de soutien offert

- Appui avec les services de counseling scolaires (travail social, santé mentale)
- Affirmation positive de l'identité et la culture
- Tutorat après l'école
- Développement de stratégies pour améliorer l'assiduité
- Programme sportif avant et après l'école
- Transition vers le post secondaire
- Gestion des enjeux familiaux
- Appui au cheminement de carrière et à la recherche d'emploi
- Soutien à l'obtention des heures de bénévolat ou la recherche d'emplois d'été
- Aiguillant vers les ressources communautaires
- Amélioration de la relation famille – école
- Aiguillage dans la sélection des cours et programme
- Programme de nutrition

Conseil scolaire Viamonde

Quelques Indicateurs



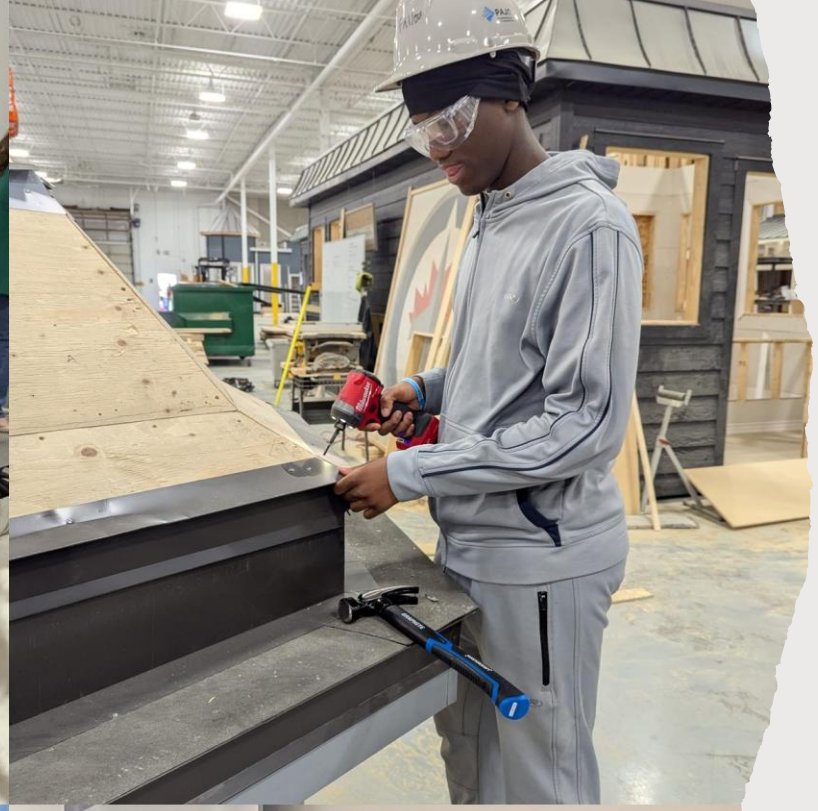


Conseil scolaire Viamonde



- Cérémonie de graduation





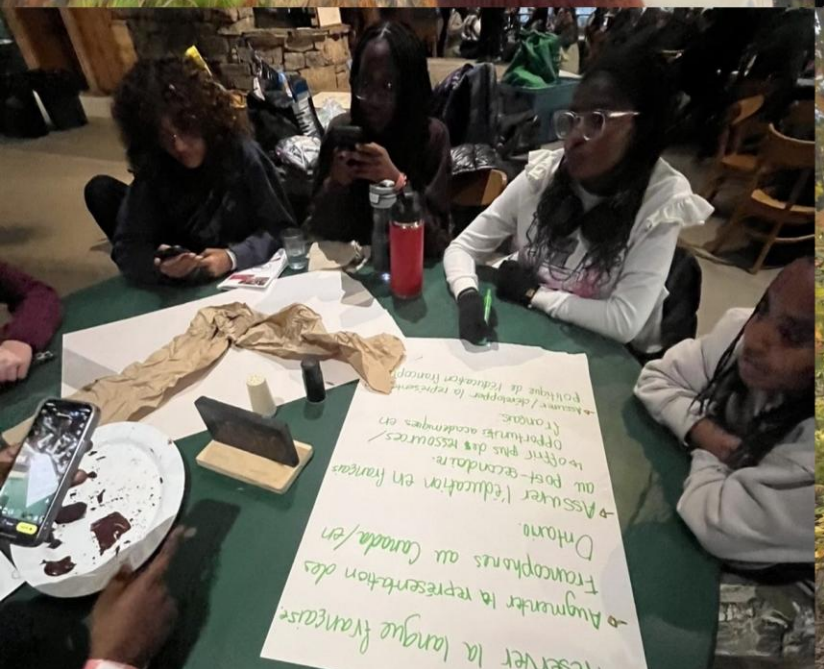




Foire des métiers









Camp de leadership

Les jeunes explorent les STIM



CAMP D'ETE STIM 2026

Technologie, creativite et innovation







CAMP D'ETE STIM 2026

Leadership, collaboration et apprentissage actif







Camp d’été STIM 2026

